

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

PUBLIÉ LE

29 DEC. 2008

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2008 À 18 HEURES 30

N° 7 - 177 / 2008 : OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION
D'ÉPURATION DE LA MADELEINE À ALBI
AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE COORDINATION SÉCURITÉ
N°06-037

L'An Deux Mille Huit, le 16 Décembre 2008

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 16 Décembre 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRY, Françoise LESCURE, Noël RAMON, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, Jean-Charles BORGOMANO, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs, Pascal LAMESLE, Christian MALGOUYRES, Alain LONG.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Paul JUAREZ, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Patrice MANGIONE, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 37
Votants (titulaires, suppléants votants) : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2008

N° 7 - 177 / 2008 : OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE LA MADELEINE À ALBI AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE COORDINATION SÉCURITÉ N°06-037

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale des Services,
Affaires générales, juridiques et marchés publics
Finances et Budget

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

Par décision du Président n°52-2006 en date du 2 novembre 2006, reçue en préfecture le 2 novembre 2006, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a attribué le marché de coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS) concernant les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de la Madeleine à Albi à la **société NORISKO** dont le siège social est établi au 34/36 rue A. Pluchet 92225 BAGNEUX CEDEX pour montant de 12 384 € HT soit 14 811.26 € TTC.

La réalisation de la voirie d'accès (en 2 phases : voirie provisoire et puis voirie définitive) à la station d'épuration nécessitant également une surveillance et un suivi de la coordination SPS, il convient d'étendre la mission d'origine pour surveillance de la réalisation des ouvrages de la station d'épuration à la surveillance de réalisation de la voie d'accès à cette même station d'épuration.

La plus value totale sur le Marché représente un montant de **1 378.18 €** hors taxes soit **1 648.30 € TTC**.

Le montant du marché est décomposé comme suit :

Montant initial des travaux :	12 384 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	1 378.18 € H.T (soit 11,1 % d'augmentation)
Montant du marché après avenant n°1 :	13 762,18€ H.T
Montant T.V.A	756,92€ H.T
Montant du marché T.T.C	14 519,10 € TTC

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

ENTENDU L'EXPOSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 33 VOIX POUR, UNE ABSENTION,

☞ **DÉCIDE** de passer l'avenant N° 1 ci-annexé modifiant le marché de coordination SPS pour les travaux de construction de la station d'épuration de la Madeleine à Albi attribué à la **société NORISKO**

Désignation du marché	Montant initial en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT	Pourcentage de variation
Mission de coordination SPS pour les travaux de construction de la station d'épuration de la Madeleine à Albi	12 384	1 378.18	13 762,18	+ 11,1 %

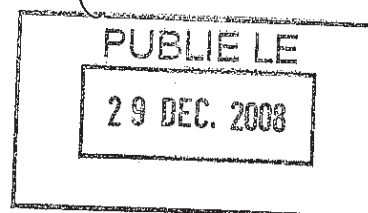
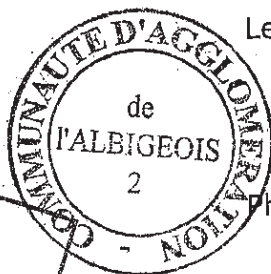
☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé.

☞ **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le budget annexe Assainissement collectif de l'exercice en cours, opération 805, article 2031.

Pour extrait conforme,
Fait le 16 Décembre 2008,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



Offre n° 2008-2151-0270

DECOMPOSITION DE PRIX MISSION DE COORDINATION S.P.S
OPERATION DE 1^{ère} CATEGORIE - Phases Conception et Réalisation des travaux**MAITRE D'OUVRAGE :** COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'ALBIGOIS
PARC FRANÇOIS MITTERRAND
81160 ST JUERY**PROJET :** Station d'épuration d'ALBI
La Madeleine 81 ALBI
AVENANT POUR TRAVAUX VOIRIE COMPLEMENTAIREMission de coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) :

Suivant l'application de la loi n° 93-1418 du 31/12/1993, de son décret n° 94-1159 du 26/12/1994 modifié par le décret 2003-068 du 24/01/2003 et de l'arrêté du 25/02/2003

N° Code du Travail	A - PHASE CONCEPTION	Heures	Montant HT
1 - R. 4532-8	Réunion de conception avec le Maître de l'Ouvrage et/ou le Maître d'Oeuvre :	Réunion(s) 0,00	0,00 €
2 -	Inspection commune du site :	Forfait 0,00	0,00 €
3 - L. 4532-1	Assistance au Maître de l'Ouvrage à la déclaration préalable :	Forfait 0,00	0,00 €
4 - R. 4532-12 3°	Ouverture du Registre Journal de la coordination SPS :	Compris dans 1 P.M.	
5 - R. 4532-11	Analyse des risques relatifs au projet :	Forfait 0,00	0,00 €
6 - L. 4532-13	Elaboration du projet de règlement du CISSCT :	Forfait 0,00	0,00 €
7 - R. 4532-12 1°	Plan Général de Coordination SPS (P.G.C.) :	Forfait 0,00	0,00 €
8 - R. 4532-12 2°	Constitution du Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (DIUO) :	Forfait 0,00	0,00 €
SOUS-TOTAL - A - PHASE CONCEPTION		0,00	0,00 €

N° Code du Travail	B - PHASE REALISATION	Heures	Montant HT
9 - R. 4532-13 1°	Visite d'inspection commune avec l'entreprise titulaire du lot principal :	Forfait 1,75	82,25 €
10 - R. 4532-13 2°	Participation aux réunions de chantier :	6 Réunions 18,00	846,00 €
	Visites inopinées de suivi de la coordination SPS :	3 Visites 5,25	246,75 €
11 - R. 4532-13 1°	Visites d'inspection commune avec les lots secondaires et sous-traitants :	2 Entreprises 1,00	47,00 €
12 - R. 4532-48	Examen des P.P.S.P.S. des entreprises et harmonisation :	2 Entreprises 0,50	23,50 €
13 - R. 4532-38	Tenue du Registre Journal de la coordination SPS :	Compris ds 9,10,11 P.M.	
14 - R. 4532-86	Réunions du CISSCT :	Compris ds affaireN° 0,00	P.M.
15 - R. 4532-13 3°	Mise à jour du PGC :	Forfait 0,62	29,28 €
16 - R. 4532-13 4°	Mise à jour du DIUO :	Forfait 0,45	21,15 €
17 - R. 4532-97	Mise au point définitive et remise du DIUO au Maître de l'Ouvrage :	Forfait 1,75	82,25 €
SOUS-TOTAL - B - PHASE REALISATION		29,32	1 378,18 €

MONTANT TOTAL DE L'OFFRE H.T. : 1 378,18 €

TVA 19,60 % : 270,12 €

MONTANT TOTAL T.T.C. : 1 648,30 €

Offre de prix établie sur les bases des éléments fournis par le Maître de l'Ouvrage :

Délais phase réalisation des travaux : 19 mois

Montant des travaux : 20 332 000,00 € HT

Fait à TOULOUSE, le 05/11/2008

Pour NORISKO COORDINATION

M PATRICK RASSINEUX

Responsable d'Unité

NORISKO COORDINATION

SNC au capital de 400 000 €, RCS Paris 405 271 032

Immeuble Aurélien 29 avenue J.F. Champollion

31037 TOULOUSE

Tél. 05 61 19 04 52 - Fax 05 61 19 28 72

AVENANT : N° 1

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Objet du marché :

MAITRISE D'ŒUVRE DE LA VOIRIE D'ACCES DE LA STEP DE LA MADELEINE

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Parc François Mitterrand

81160 SAINT JUERY

Titulaire du marché objet du présent avenant :

CET INFRA

100 avenue Général de Gaulle

81000 ALBI

Montant initial du marché :

10 300.00 € HT

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant	1		13 000.00 € HT

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

B. Objet de l'avenant

EXE4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Les modifications introduites dans le marché initial sont les suivantes :

- Modification du projet initial ;
- Augmentation du degré de complexité du projet ;
- Augmentation des délais de réalisation des travaux.

C. Signatures des parties

EXE4

A ALBI, le

Visa ou avis du contrôleur financier ou d'État

Le titulaire,
(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de
l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le